



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
31 mars 2022

**Séance du 07/04/2022**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
7

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL

Votants :  
9

**Représentés** : Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET

**Excusés** : Marie MUNUERA

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Patrick CLAUDE

### **Délibération n°D\_2022\_006** **Ingénierie et Territoires (IT 04): demande étude sécurisation** **village**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de sécurisation de la traversée d'agglomération, et les différents travaux d'aménagement effectués suite à l'étude de faisabilité réalisée en avril 2019 par l'Agence Départementale (Ingénierie et Territoire 04).

Afin de compléter la sécurisation du village, il propose à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une nouvelle fois l'Agence Départementale (IT04) dans le but d'aménager la sortie de la rue de l'Eglise sur la RD951 (au niveau du puits) ainsi que l'aménagement d'un chemin piéton.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter l'aide technique de l'Agence Départementale (IT04) dans le but d'aménager la sortie de la rue de l'Eglise sur la RD951 (au niveau du puits) ainsi que l'aménagement d'un chemin piéton.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA





Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Publication / Affichage le.....12 AVR. 2022**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2022 004-210401097-20220407-D_2022_006-DE